



*****DOSSIER*****

**Enquête relative à l'aliénation partielle
du chemin rural de « Camp de la Borie »**

du samedi 03 avril 2021 – 10h30

au lundi 19 avril 2021 – 12h00



Aliénation partielle du chemin rural situé au lieu-dit « Camp de la Borie »

CONTENU DU DOSSIER

Composition du dossier :

- Avis d'enquête publique – 1 page
- Notice explicative – 2 pages
- Plan de situation du lieu-dit de « Camp de la Borie » sur la commune de Gavaudun – 1 page
- Plan des parcelles référencées section G n°202, 204, 211, 247, 194, 209, 210 et 205 – 1 page
- Extrait du plan cadastral et présentation du projet d'aliénation partielle du chemin rural de "Camp de la Borie" - 1 page
- Tableau des parcelles du/des propriétaire(s) concerné(s) – 1 page
- Annonce d'avis d'enquête publique du journal SUD-OUEST (47) du 17/03/2021 – 1 page
- Annonce d'avis d'enquête publique du journal LA DÉPÊCHE DU MIDI (47) du 18/03/2021 – 1 page

Eléments administratifs :

- Délibération du conseil municipal n°16-2021 du 01/03/2021 – 2 pages
- Arrêté n°AR-2027-07 du 15/03/2021 – 2 pages

COMMUNE DE GAVAUDUN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à l'aliénation partielle
du chemin rural de « Camp de la Borie »
du samedi 03 avril 2021 – 10h30
au lundi 19 avril 2021 – 12h00

Par arrêté n° AR-2021-07 en date du 15/03/2021 le Maire de la commune de GAVAUDUN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation partielle du chemin rural de « Camp de la Borie ».

A cet effet, Madame Aurélie TINGAUD a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Gavaudun à Le Bourg 47150 GAVAUDUN

Du samedi 03 avril 2021 – 10h30 au lundi 19 avril 2021 – 12h00 inclus,

aux jours et heures habituelles d'ouverture :

- le lundi : de 09h30 à 12h00,
- le Jeudi : de 09h30 à 12h00
- le samedi : de 10h30 à 12h00.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://gavaudun.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Madame le Commissaire Enquêteur, Mairie de Gavaudun - Le Bourg 47150 GAVAUDUN. Ou par mail à l'adresse suivante : mairiegavaudun@orange.fr

Madame le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie :

- **Le samedi 03 avril 2021 de 10h30 à 12h00**
- **Le lundi 19 avril 2021 de 09h30 à 12h00**

Le public devra respecter les conditions sanitaires liées au COVID-19 en vigueur au moment de la visite.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de GAVAUDUN, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.



NOTICE EXPLICATIVE

Aliénation partielle du chemin rural situé au lieu-dit « Camp de la Borie »

Conformément à la délibération n°16-2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désaffecter et aliéner une partie du chemin rural situé au lieu-dit « Camp de la Borie » section G parcelles 202, 204, 211, 247, 194, 209, 210 et 205.

Le chemin rural existant ne permet pas, au regard de son usage et de son tracé, d'assurer les diverses missions que l'acquisition, par la commune, du site historique dit de « La Léproserie » (Délibération n°36-2020 du 26/09/2020 Achat léproserie), lui verra attribuer.

La municipalité envisage, de ce fait, de le remplacer par un cheminement interne au site « La Léproserie », situé sur les parcelles acquises par la commune sises section G numéros 202, 203, 204 et section D numéros 555 et 556.

Ce cheminement permettra une meilleure lecture du site historique et de son architecture par un accès piéton uniquement.

Par ailleurs, l'accès actuel du chemin rural de Camp de la Borie pourrait être exigé pour des travaux agricoles et forestiers ce qui nuirait à la préservation du site.

Enfin, l'afflux de touristes et de randonneurs supplémentaires générés par la mise en valeur et l'aménagement futur de « La Léproserie » pose un problème de sécurité sur son accès Nord. Celui-ci débouchant directement sur la route de la Cambe de l'Homme (cf. délibération n°04-2021 du 01/02/2021 Adressage – Création de voirie), VC n°4 de Gavaudun ; où il n'y a pas de visibilité immédiate pour les automobilistes sur les piétons et aucune possibilité pour ceux-ci de cheminer au bord de la route.

Le chemin est non nécessaire pour relier un lieu public et sa circulation est difficile en raison de l'état de la voie. Il n'est pas inscrit dans le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Dans l'intérêt général, l'aliénation partielle de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Cette aliénation se caractériserait comme suit :

- Désaffectation partielle du chemin rural de Camp de la Borie situé à Gavaudun section G parcelles 202, 204, 211, 247, 194, 209, 210 et 205, représentant une surface cadastrale d'environ 795 m2.

- Création d'un nouveau chemin rural de La Léproserie, situé à Gavaudun section G numéros 202, 203, 204 et section D numéros 555 et 556, représentant une surface cadastrale d'environ 500m2.

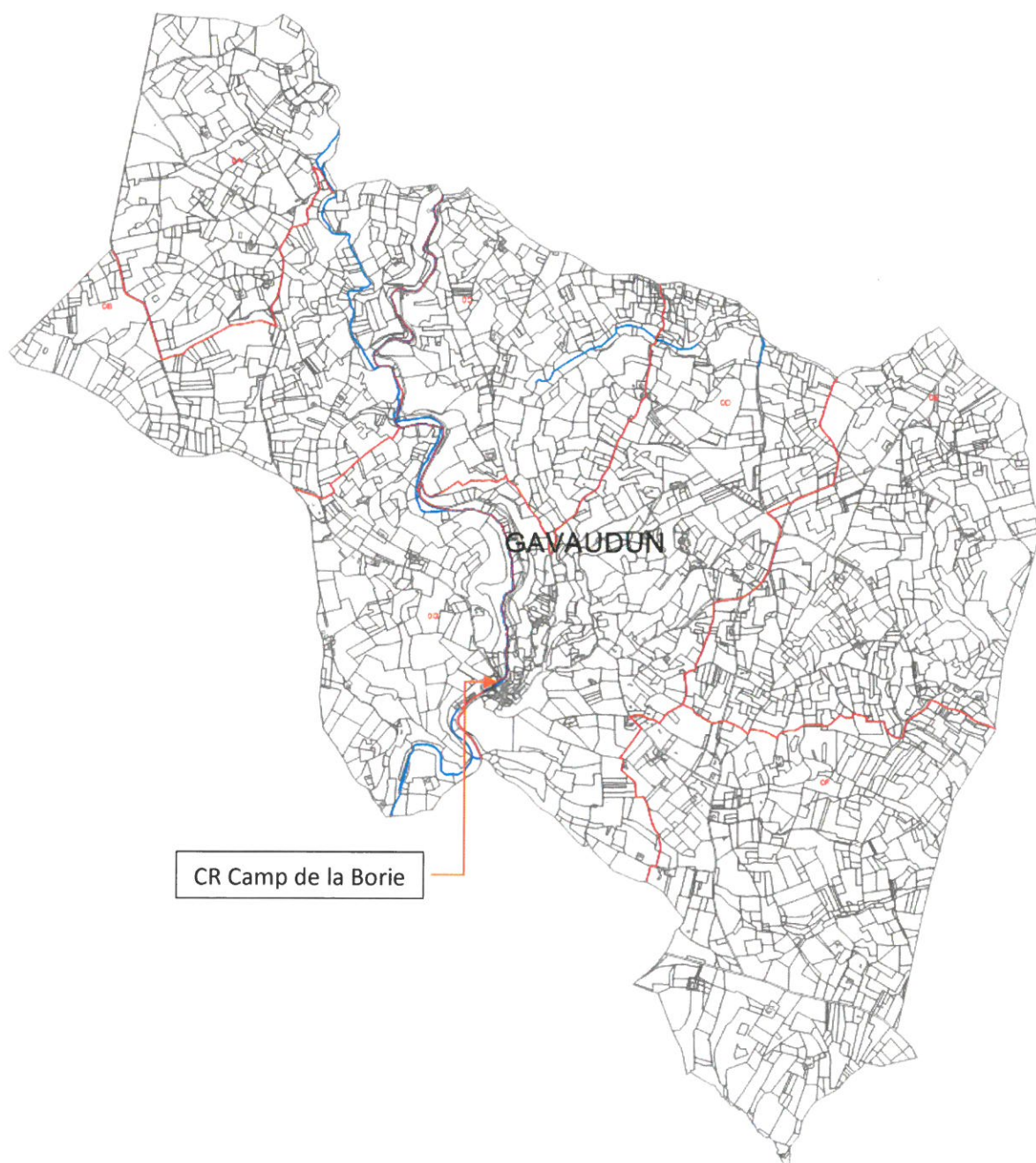
La superficie de la partie du chemin rural devant être aliénée par la Commune fera l'objet d'un document d'arpentage établis par un géomètre expert.

Gavaudun, le 25/03/2021

Monsieur le Maire,
Adrien TEYSSEDOU.



- PLAN DE SITUATION -



Plan des parcelles référencées
section G numéros 202, 204, 211, 247, 194, 209, 210 et 205
Au lieu-dit Camp de la Borie

